

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 82, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an..... \$2.00

Canada et Etats-Unis..... 1.50

France..... fr. 12.50

Publié par

La SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE,

J. MONIER, Directeur.

Représenté en France par:

LES COMPTOIRS COMMERCIAUX FRANÇAIS

58 rue des Petites-Ecuries, Paris.

MONTREAL, 3 MAI 1889.

LES ATELIERS DU RICHELIEU

A la suite du changement opéré dans la direction de la Compagnie du Richelieu, les ateliers de la compagnie qui étaient depuis sa fondation, établis à Sorel ont été transportés à Québec. Le public n'a vu dans ce transfert, dont on ne donnait aucune raison plausible, que le résultat de l'influence québécoise dont on connaît l'esprit de clocher. Il pensait cependant y avoir des raisons d'économie à concentrer dans une seule ville les ateliers de réparations de la compagnie, maintenant qu'elle a absorbé la compagnie de navigation du St Laurent, et personne n'a critiqué publiquement cet acte d'administration d'une compagnie privée qui regardait surtout ses actionnaires.

Les citoyens de Sorel, qui y ont perdu une des principales industries de leur ville, ne manqueront pas cependant de relever le fait suivant que nous trouvons rapporté dans les journaux de Montréal.

Le vapeur "Québec" parti jeudi de Québec à l'heure réglementaire, a dû mouiller au Platon pendant toute la nuit à cause du brouillard. Il n'est arrivé à Trois-Rivières qu'à 10 a. m. hier, et on a constaté alors qu'une cheville de la tige du balancier du côté du cylindre venait de se briser. On répara l'avarie du mieux qu'on put et le vapeur se rendit à Sorel où les mécaniciens de M. Pontbriand posèrent une nouvelle cheville à la tige.

Le "Québec" partit de Sorel à 10 p. m. lorsqu'il fut rendu en vue de Lavaltrie, la nouvelle cheville se brisa à son tour. Le vapeur recula à la dérive jusqu'au pied de la grande batture, une distance d'environ une demi-lieue et se mit à l'ancre pour la nuit.

Le "Montréal" qui remontait le fleuve, prit à son bord à 5 a. m. aujourd'hui une centaine de passagers du "Québec" et les a amenés à Montréal.

Un remorqueur a reconduit le "Québec" à Sorel pour y subir la réparation nécessaire à sa machine. Il reprendra son service régulier lundi prochain.

Et les Sorelois feront remarquer que si on eut laissé les ateliers dans leur ville, cet accident eût été plus promptement réparé et n'aurait pas entraîné la perte d'un voyage du Québec, perte qui n'est pas sans influer sur les revenus de la compagnie.

Une brochure portant le titre *La Laiterie, l'Élevage, la Culture et les Mines dans le Grand Ouest du Canada* a été imprimée par les soins du Pacifique Canadien et sera expédiée gratuitement à ceux qui la demanderont par carte postale adressée à M. A. Bodard, 517 rue St-Jacques, Montréal.

OU MÈNENT LES DETTES.

L'emprunteur est l'esclave du prêteur. C'est un triste état de choses que celui qui vous force à vous détourner de votre chemin pour éviter d'être vu par un de vos créanciers. Si les jeunes gens connaissent la position humiliante dans laquelle se trouvent les gens endettés, ils y regarderaient à deux fois avant de faire un emprunt. Les dettes sont la ruine même des riches, qui y ont recours à certaines époques, et elles plongent dans la misère les commerçants qui en font ou qui aident les autres à en faire.

Dans nos villes, il y a tous les 1er mai, des familles qui déménagent uniquement pour se rapprocher de nouveaux magasins d'épicerie, de boucherie, etc. Elles doivent à ceux qui les entourent, et les fuient dans l'espérance de trouver un nouveau champ d'exploitation, et un peu de tranquillité.

Par contre, l'honnête famille qui remplace celle qui est partie pour un quartier nouveau, reçoit la visite fréquente des créanciers de sa devancière, et ce n'est qu'avec peine qu'elle peut s'en débarrasser.

Pendant un temps, après une époque de crise, qui avait conduit bien des détaillants à la banque route, les crédits avaient été réduits; mais depuis quelques années la concurrence, une confiance plus grande dans l'avenir, nous ont ramenés à l'ancien état, et bien des détaillants n'ont pour avoir liquide que leurs livres de créances, alors que d'autres ont agi avec tant d'extravagance, qu'ils n'ont que ce même livre de créances à donner pour dividende à leurs propres créanciers.

Les maisons de gros seules, peuvent enrayer le mal, en se montrant sévères pour les faillis qui ont dépassé les limites raisonnables du crédit. Un commerçant libre de faire ses affaires comme bon lui semble, lorsqu'il les fait avec son argent, mais quand il les fait avec celui des maisons de gros, il n'a pas le droit de dépasser les limites ordinaires du crédit.

On fait en général beaucoup trop de crédit, on fait surtout un crédit inutile, car beaucoup d'acheteurs pourraient sans se gêner payer comptant ou à courte échéance, si on le leur demandait. Il y a là une réforme sérieuse nécessaire à apporter dans toutes nos relations commerciales; réforme que nos chambres de commerce devraient étudier et imposer à nos commerçants.

Nous apprenons à la dernière heure que la commission qui représente les exposants anglais à l'exposition universelle de Paris, a décidé de mettre un certain espace à la disposition des industriels canadiens qui voudraient y exposer leurs produits.

On pourra s'adresser pour cela à M. Hector Fabre, agent du gouvernement canadien, 44 Boulevard Haussmann, Paris.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

La société Duhaime Beaudet & Co, qui a fait l'année dernière d'importantes transactions sur le beurre et le fromage vient de se

dissoudre et se reformer sous le nom de "Duhaime et Fils."

Malgré la fuite et la mauvaise foi de l'un de leurs dépositaires de Québec qui leur fit supporter une perte de \$1200 les affaires de M. N. L. Duhaime ont été prospères et ils ont pu réaliser encore un joli bénéfice.

Ils continueront cette année leur commerce de beurre et fromage et vont donner un nouvel élan à leurs affaires.

Comme l'an dernier ils recevront pour être vendus à commission le beurre et le fromage qui leur seront consignés et achèteront eux-mêmes au prix du marché.

Les effets seront bien conservés dans une excellente glacière attendant à leur office.

No. 96 GREY NUN STREET,
MONTREAL.

M. J. Alcide Chaussé a été forcé, par suite de l'augmentation considérable de sa clientèle, de se choisir un bureau plus rapproché du centre de ses affaires. Ses nombreux clients le trouveront désormais au No. 1551 rue Ste-Catherine, où il sera toujours prêt à leur donner, comme par le passé, la plus complète satisfaction.

Ses plans de résidences privées lui ont acquis une haute réputation dans notre ville et dans toute la province.

LES ORGES DU CANADA

Nous avons déjà publié un article sur l'importante question de l'exportation de l'orge du Canada en Angleterre. Chose étrange, mais vrai cependant, notre orge est parfaitement inconnue en Angleterre, M. Drury, Ministre de l'Agriculture, de la Province Ontario a envoyé plusieurs échantillons d'orge du Canada en Angleterre, comme nous l'avons annoncé à l'époque en vue de les faire essayer par des brasseurs anglais. Les opinions reçues sont très variées, et l'ensemble ne nous est pas trop favorable.

Un brasseur pense que nos orges peuvent être employées en grande quantité par les brasseurs anglais; trois autres brasseurs disent qu'elles sont trop maigres, et un autre dit qu'elles sont trop petites, ajoutant qu'elles ont un caractère d'acier, quelle que soit la signification qu'il donne à son opinion. Il veut probablement dire ce qu'un autre de ces collègues dit, en déclarant que nos orges sont trop dures.

Un brasseur pense qu'elles perdront 30 p.c. au tamisage, et qu'elles sont meilleures pour la meule que pour la brasserie. Un autre les décrit comme étant bonnes et saines. La brasserie Bass dit; "ce n'est pas la qualité que nous employons" mais elle pense qu'elles pourraient être employées par les distillateurs et les brasseurs d'ale faible.

Aux Etats-Unis, nos orges jouissent d'une réputation sans égale, et sont reconnues les meilleures pour faire le malt, et nous ne pouvons qu'être surpris en lisant les opinions émises par les brasseurs anglais. Quoiqu'il en soit elles contiennent quelques ventes qu'il est utile de connaître. Nous signalons entr'autres celle qui suit;

"Une plus belle qualité d'orge

devrait être distribuée aux fermiers pour leur permettre d'obtenir de meilleures récoltes."

En vue de renseigner complètement nos lecteurs sur cette question, nous publions ci-dessous la partie du rapport du Comité d'Agriculture et de Colonisation, présenté au parlement et se rapportant à cette question:

"Les observations de M. Saunders sur la production de l'orge et sur l'importance, pour les fermiers canadiens, de produire des variétés plus appropriées en Angleterre pour la fabrication du malt, ne sauraient trop attirer leur attention. Il a démontré que pour deux motifs, nous courons le risque de voir diminuer la grande demande des marchés américains pour nos variétés d'orge à quatre et six rangs; il a fait voir, d'un autre côté, que l'exportation en Angleterre pour la fabrication du malt, avait atteint le chiffre de 35,000,000 de minets, et qu'on y payait des prix plus élevés que ceux obtenus jusqu'à présent par nos fermiers. Par conséquent, il est d'intérêt majeur pour nos agriculteurs de produire des variétés plus recherchées sur le marché anglais. La variété employée en Angleterre est l'orge à deux rangs; les deux variétés mentionnées ci-haut ne sont pas vendables pour la fabrication du malt. M. Saunders a ajouté qu'il avait distribué parmi les fermiers du Canada un grand nombre d'échantillons des meilleures variétés d'orge anglaise."

M. Félix Boismenu a transporté son bureau au No. 79 rue St-Jacques. Par sa longue expérience comme entrepreneur, M. Boismenu est éminemment qualifié pour la position d'arbitre, d'évaluateur, etc, dans tout litige qui pourrait s'élever entre propriétaire et constructeur.

LA CANADIENNE.

Nous ne savons comment on pourrait qualifier, sans se servir de termes extra-parlementaires, la conduite de prétendus journalistes qui, pour satisfaire une mesquine jalousie ou pour exercer une plus mesquine vengeance parce qu'on leur aurait refusé une annonce, descendraient jusqu'à falsifier les états de comptes d'une institution canadienne, de façon à faire croire au public qu'elle est en déficit.

Nous avons peine à croire que des confrères puissent ainsi prostituer la profession à laquelle ils ont l'honneur d'appartenir et nous préférons — pour l'honneur des journalistes, — attribuer à l'ignorance ce que l'on nous affirme être dû à la mauvaise foi.

Nos lecteurs se rappellent avoir lu dans notre numéro du 15 mars dernier notre appréciation impartiale sur les opérations de La Canadienne jusqu'au 31 décembre 1888, en résumant les chiffres de l'état de compte fourni aux actionnaires. Nous arrivions au résultat suivant:

Ainsi, les recettes sur police ont été de.....	\$29,650.72
Et les frais d'administrations, y compris les commissions, courtages, honoraires de médecins, taxes, loyers, sinistres et indemnités, se montent à.....	28,029.60
Laissant un profit net de.....	\$1,621.1